

REGLEMENT INTERIEUR DU BADMINTON ENTENTE LA SEYNE TOULON

Le club a besoin de vous, a besoin de bénévoles, si vous voulez vous investir (formations, animateurs jeunes, arbitres, autres...), n'hésitez pas à nous le faire savoir !

Article 1 :

L'association BEST édite un règlement intérieur conçu par le comité directeur. Il concerne l'ensemble des adhérents du club, quel que soient leur âge, fonction ou responsabilité dans le club.

Article 2 :

Le règlement intérieur est signé par tous les adhérents. Pour les mineurs, la signature du représentant légal est obligatoire.

Article 3 :

Le club **autorise 2 séances d'essai sur 2 semaines aux nouveaux adhérents** (pour des questions d'assurances). L'accès aux courts définitif sera permis à tout adhérent au jour de dépôt de son **dossier d'inscription complet**.

Article 4 :

Les créneaux horaires sont communiqués par circulaire affichée sur le tableau dans le gymnase.

Les terrains seront libérés et laissés propres 3 minutes avant la fin de chaque créneau horaire.

(plus de volants, de bouteilles d'eau, papiers etc.)

Si vous venez de finir un match et que d'autres attendent sur les bords des terrains, **vous devez leur laisser la place en priorité.**

Si un nombre important de joueurs est présent dans le gymnase, le temps d'occupation des courts est limité à 30 minutes. En cas de réelle affluence, merci de penser aux doubles !

Les créneaux adultes sont réservés **uniquement aux adultes et non aux jeunes** sauf pour les juniors.

Article 5 :

Chaque adhérent s'engage à respecter l'éthique sportive, le matériel mis à disposition et les locaux.

Article 6 :

Le comité directeur du BEST, peut être amené, compte tenu du nombre de places disponibles, à refuser l'adhésion d'une ou plusieurs personnes, et ceci conformément au texte y faisant référence dans la loi 1901.

Article 7 :

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans le gymnase.

Article 8 :

Le club rembourse jusqu'à 8 tournois, les suivants sont à la charge du joueur. De la même façon, si un joueur désire s'inscrire après l'envoi du club de la feuille d'inscription à un tournoi, c'est à lui de faire les démarches d'inscription et de payer le tournoi.

Article 9 :

Tout joueur licencié d'un autre club désirant jouer régulièrement au sein du club devra compléter une feuille d'inscription, fournir un certificat médical ou la preuve d'être licencié ailleurs et devra s'acquitter d'une somme de 90€. Tous les adhérents du club peuvent occasionnellement (en prévenant) venir accompagnés d'un membre de leur famille ou d'un ami, sachant qu'en cas de forte influence, ces accompagnants ne pourront jouer.

Article 10 :

Le présent règlement intérieur régit la vie du club, en complément des statuts. Il est composé de 9 articles modifiables sur simple demande d'un membre du comité directeur, sous réserve de l'acceptation par majorité simple de l'ensemble du bureau.

BON BAD LES BADISTES !